



HAL
open science

Habitat durable : approches critiques

Jérôme Boissonade, Marc Méquignon, Jean-Pierre Mignot

► **To cite this version:**

Jérôme Boissonade, Marc Méquignon, Jean-Pierre Mignot. Habitat durable : approches critiques. Sciences de la société : Les cahiers du LERASS, 2016, 98, 10.4000/sds.4597 . halshs-01759299

HAL Id: halshs-01759299

<https://shs.hal.science/halshs-01759299>

Submitted on 12 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**



Habitat durable : approches critiques

Habitat durable : approches critiques

Jérôme BOISSONADE, Marc MÉQUIGNON, Jean-Pierre MIGNOT*

La thématique du développement durable est régulièrement abordée par les sciences humaines en termes de ville durable et finalement assez peu sous l'angle de l'habitat durable¹. Cette notion d'*habitat* est issue du travail critique opéré sur celle qui avait marqué le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle : la question du logement. Constatant les limites de la réponse quantitative à la demande de logements par le biais des grands ensembles, les sciences humaines ont porté les notions d'« habitat », puis d'« habiter », ce qui a conduit les acteurs du logement à élargir cette question en prenant en compte les relations entre les habitants et leur milieu, ainsi que le contexte social et spatial dans lequel s'inscrit le logement. L'article de J.-C. Chamboredon et M. Lemaire², intitulé « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », constituera le point d'orgue de cette évolution³.

Vingt ans plus tard et dix ans après le sommet de la terre à Rio, la charte d'Aalborg va affirmer en 1994 le rôle essentiel des villes dans la mise en œuvre du rapport Brundtland. Publicisés par les institutions, les dérèglements globaux et leurs conséquences sont parvenus à être à la fois audibles sur la scène médiatique et quantifiables. Les traductions de cette préoccupation environnementale seront particulièrement prégnantes dans la réglementation de l'habitat, avec une évolution accélérée des normes de construction, notamment pour tout ce qui concerne les aspects thermiques (normes HQE, BEPOS, BBC, etc.). Pourtant, malgré ces évolutions réglementaires et un travail

* Respectivement architecte, MCF en Sociologie, Université du Littoral Côte d'Opale, équipe de recherche Architecture Urbanisme Sociétés/ UMR 7218 LAVUE ; architecte, MCF, Université de Toulouse, UPS, LERASS/ EA 827 ; MCF en Sciences économiques, Université de Toulouse, UPS, LERASS/ EA 827.

1. À une exception notable, les économies d'énergie : ZELEM M-C., BELAY C. (2015), *Sociologie de l'énergie*, CNRS éditions ; SUBREMON H. (2012), « Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement », *Métropolitiques*, <<http://www.metropolitiques.eu/Pour-une-intelligence-energetique.html>> ; BASTIEN J. M. C. (2012), « Réchauffement climatique : les contributions possibles de la psychologie ergonomique et de l'interaction humain-machine à la réduction de la consommation d'énergie », *Le travail humain*, 3/ 2012, vol.75, 329-348 ; ZELEM M-C. (2010), *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, L'Harmattan ; BRISEPIERRE G. (2013), *Analyse sociologique de la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires, Bilan et perspectives*, Rapport pour l'ADEME.

2. CHAMBOREDON J., LEMAIRE M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de Sociologie*, vol. 11, n° 1, 3-33, DOI : 10.2307/3320131.

3. PATTARONI L., KAUFMANN V., RABINOVICH A. (2009), « L'habitat en question », *Espaces Temps.net*, 29/10/2009 <<http://www.espacestems.net/articles/habitat-en-questions/>>.

d'information inédit, les problèmes environnementaux ne sont, le plus souvent, pas directement palpables par les populations. Les questions sociales, politiques et morales sont, pour chacun de nous, plus prégnantes parce qu'elles sont socialisées et peuvent être réinterprétées par nos expériences. C'est peut-être en raison de cette capacité des questions sociales, politiques et morales à être socialisées de manière plus évidente que les problèmes environnementaux, que les tentatives de modélisation de l'urbain par et pour la « ville durable », notion abstraite et réductrice, peinent à convaincre, malgré les moyens dont dispose la recherche en ce domaine.

Objet mesurable, circonscrit, produit et pratiqué par un nombre d'acteurs important, mais limité, l'habitat semble se prêter davantage à cette modélisation, permettant de construire sa durabilité. Pourtant, l'effet rebond a montré que même sur un tel objet, les anticipations pouvaient relever du château de cartes⁴. Venant après d'autres initiatives éditoriales⁵, ce numéro de *Sciences de la Société* vise à saisir dans quelle mesure il devient possible d'adresser un certain nombre de critiques au développement et à l'habitat durables dont il est l'expression sur le plan du logement et la question de « l'habiter ». Ces critiques peuvent, en effet, nous aider à mieux comprendre les problèmes rencontrés par l'habitat durable, que se disputent les acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.), de la « production » de cet artefact à sa « consommation ». Il s'agit donc dans ce numéro, de mettre en perspective les forces, mais aussi les ambiguïtés et les apories de cet « habitat durable », qu'il soit considéré comme l'expression d'une « totalité en acte »⁶, d'un système, qui inclut l'ensemble des éléments qui le constituent, des conditions de sa production à sa fonction d'usage ou comme une « catégorie de la pratique »⁷.

Politiques

Les politiques publiques, ou parfois leur absence, ont joué un rôle essentiel dans une diffusion lacunaire et orientée du développement durable dans le secteur de l'habitat, en privilégiant par exemple l'évolution de la règlementation

4. PAVAN B., « A Grenoble, les ratés du premier écoquartier français », *Le Monde*, supplément *Environnement & Sciences*, jeudi 10 novembre 2011, 8 ; LEYSENS E., « Retour d'expérience : la tour Elithis est-elle vraiment un "bâtiment à énergie positive" ? », *Le Moniteur.fr*, 20/04/2010, <<http://www.lemoniteur.fr/195-batiment/article/etudes-de-cas/701725-retour-d-experience-la-tour-elithis-est-elle-vraiment-un-batiment-a-energie-positive>>.

5. GRANIER B. (2016), « L'expérimentation sociotechnique fondée sur les sciences comportementales : Un instrument au service de la production de l'acceptabilité sociale ? », in BOISSONADE J., BARBIER R., BAULER T., FORTIN M.-J., FOURNIS LEMARCHAND F., RAUFFLET E., dir., *Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale* (partie 2), *Vertigo*, vol. 16, n°1. DEBIZET G., GODIER P., dir., (2015), *Architecture et urbanisme durables. Modèles et savoirs*, Éditions de la Villette, Cahiers Ramau, n° 7, Paris. ZELEM M.-C., BESLAY C., dir., (2015), *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*, CNRS Éditions. DEVAUX C. (2015), *L'habitat participatif. De l'initiative habitante à l'action publique*, Presses Universitaires de Rennes. BOISSONADE J., dir., (2015), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Petra. MOREL-BROCHET A., ORTAR N., dir., (2014), *Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité*, Noroï. RENAULT V. (2014), *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes. ZETLAOUI-LEGER J., dir., (2013), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, UPEC. RAMAU et ROUDIL N., dir., 2012, « Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" », *Métropolitiques*, 14 novembre, <<http://www.metropolitiques.eu/Fabriquer-la-ville-a-l-heure-de-l.html>>.

6. L'expression « totalité en acte » renvoie donc à la façon dont sont perçus les individus qui composent la totalité (LEVINAS E., 1961, *Totalité et infini – Essai sur l'extériorité*, Le livre de poche) : parce qu'ils sont constitutifs de cette totalité, leur reconnaissance effective suppose donc que l'on « acte » leur perception réelle dans le cadre de la conscience que l'on en a et des « vécus de conscience » (Husserl) qui sont susceptibles de s'en dégager (C'est-à-dire, « l'acte proprement dit comme intentionnalité explicite » – Idées directrices pour une phénoménologie – Ed. Gallimard – coll. - page 383 sq.)

7. BÉAL V., GAUTHIER M., PINSON G. (2011), « Le DD et les sciences sociales de l'urbain », in BÉAL V., GAUTHIER M., PINSON G., dir., *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Publications de l'université de Saint-Etienne, p. 9-36.

tation thermique, sur l'acoustique. Cette évolution différenciée s'explique par les rapports de forces qui traversent la définition politique de l'habitat durable en termes d'idéal légitime et vont transformer radicalement ses représentations, glissant de la maison bioclimatique et des maisons solaires des années 70-80 aux éco-quartiers puis aux Eco-cités dans les années 2000, pour déboucher récemment sur une banalisation du modèle de l'habitat durable. Alors que le développement durable était considéré comme une « illusion motrice »⁸, son incapacité à remettre en cause le modèle de développement productiviste dominant apparaît aujourd'hui de manière plus évidente, même à des chercheurs initialement convaincus de son utilité, notamment en raison de son caractère transversal : « c'est au moment où l'expression a été la plus utilisée que le développement a été, globalement, le moins durable : le futur a été sacrifié »⁹. Paradoxalement, c'est parfois parmi ses opposants plus ou moins récents qu'on loue ses qualités. Dominique Pestre indique par exemple, que « grâce à [l']institutionnalisation [de la durabilité], l'inadmissible et le devoir de la preuve changent souvent de camp »¹⁰. Cependant, force est de constater que la maîtrise du développement durable comme instrument de gouvernement permet le plus souvent aux institutions de montrer du doigt les populations au quotidien¹¹. On assiste, par exemple, depuis le début des années 2000 à une pression médiatique concernant le rôle et la fonction de ce que l'on appelle « l'éco-citoyen », notamment dans le cadre d'une approche fonctionnaliste de l'usage : cet « éco-citoyen » se voit affecté d'un comportement type, d'une attitude « responsable » qui se résume à une réponse technique aux problèmes de la durabilité. Il devient alors un citoyen qui assume la charge de la durabilité alors que, dans le même temps, un silence assourdissant nous prive de la mise en responsabilité des atteintes à l'environnement de la part des « producteurs » de ces mêmes atteintes. « Loin d'être neutre, cette dépolitisation des enjeux climatiques conforte une organisation hautement inégalitaire et écologiquement dévastatrice »¹² et vise à éviter toute approche susceptible de remettre en cause le modèle productiviste et ses conséquences.

C'est cette « distanciation grandissante entre les enjeux environnementaux, tels qu'ils sont formulés par les experts, les élus et les institutions, et tels qu'ils sont appréhendés par les citoyens qui doivent s'en accommoder à travers des situations vécues »¹³ qui fait aujourd'hui le succès de la notion de « transition », pourtant tout aussi problématique. Quel rapport en effet, entre son utilisation par le « mouvement de la transition » dans une approche locale et communautaire et la transition énergétique ou « écologique vers un développement durable »¹⁴ ? Doit-on pour autant ranger les différents acteurs qui s'engagent

8. ZACCAI E., 2002, *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, coll. Ecopolis.

9. THEYS J., 2014, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1 | février 2014, <<http://developpementdurable.revues.org/10196>>, DOI : 10.4000/developpementdurable.10196

10. PESTRE D., 2013, « Développement durable », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C., SALLES D., dir., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, <<http://www.dicopart.fr/en/dico/developpement-durable>>.

11. BOISSONADE J., 2015, « Introduction », *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, coll. Pragmatismes.

12. COMBY J.-B., 2015, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Ed. Raisons d'agir, 4e de couverture.

13. LAIGLE L., 2013, « Pour une transition écologique à visée sociétale », *Mouvements*, 2013/3, n° 75, 135-142.

14. Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020, <<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-42115.html>>.

dans la controverse en deux camps ou plutôt considérer les uns et les autres plus ou moins porteurs de la durabilité ou de sa critique suivant les situations, les forces et les milieux au sein desquels ils s'expriment ? Quelles sont, par exemple, les différences entre les mobilisations de riverains vis-à-vis de projets d'aménagements, maintenant bien documentées¹⁵, et celles liées à l'habitat ? La légitimité de critiques s'appuyant sur l'expérience plus intime du logement, ne peut-elle être que moins forte, face à des collectivités territoriales de plus en plus en pointe dans le portage de la durabilité ? Les habitants sont-ils alors confrontés à des difficultés plus importantes pour bâtir des alternatives ?

Le premier chapitre aborde directement cette question de la difficulté à construire une légitimité des pratiques habitantes dans le champ de la durabilité, à travers la question de la densité. Forcément désirable, elle est un des piliers des politiques publiques d'aménagement. Dany Lapostolle, Eric Doidy, Matthieu Gateau et Myriam Borel mettent en évidence deux régimes d'urbanisation qui ne se rencontrent pas : un régime d'urbanisme de conception et un régime d'urbanisme d'usage. Le premier repose sur une approche institutionnelle quantitative et aréolaire de l'espace et le second sur les pratiques quotidiennes multiscalaires. Source de potentiels conflits d'urbanité, il convient donc pour les auteurs d'imaginer des dispositifs de connaissance de ces usages habitants, à l'aide desquels l'action publique pourrait s'affranchir des « bonnes pratiques » de la ville durable, pour construire des résolutions situées dans le temps et dans l'espace, qui n'amenuisent pas l'expérience urbaine.

Dans le texte suivant, Sophie Nemoz rappelle justement que le *Livre vert sur l'environnement urbain*, édité en 1990 par la Commission des Communautés Européennes (CEE) prône « une utilisation multifonctionnelle de l'espace citadin » (p. 34), sans en tirer toutes les conséquences. L'auteur s'attache à reprendre la socio-histoire de cette « idéologie » du développement durable, dans une visée « heuristique » qu'elle emprunte à Laurent Devisme¹⁶. Elle retrace les processus d'institutionnalisation de l'habitat durable dans trois pays européens : la France, la Finlande et l'Espagne, pour mettre en évidence un « format » qu'elle travaille depuis sa thèse : l'« éco-logis ». Cette notion prend acte du fait que les politiques d'habiter en Europe opèrent un rapprochement progressif des dimensions écologiques et économiques, dans un « registre managérial et technologique qui tend à réduire [la durabilité] à des exigences écologiques et économiques (...) sans ouvrir de discussion sur le fonctionnement du pouvoir et la perpétuation des asymétries au sein des différents pays ». Cependant, contrairement à l'idée reçue d'une européanisation de l'habitat

15. TROM D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de Science politique*, n°49/ 1, 31-50 ; LA BRANCHE S., 2009, « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation », *VertigO*, vol. 9, n° 1 ; ZASK J., 2008, « Questions environnementales et participation démocratique », *Raison publique*, n° 8, 43-55.

16. « Non dans le sens d'un voile aliénant ou égarant sciemment les citoyens (renvoyant alors à une perspective de l'ordre du soupçon) mais dans le sens d'une production discursive qui enveloppe l'ensemble des acteurs afin de donner du sens à une échelle d'intervention qui manque de tangibilité », DEVISME L., 2015, « Figures urbanistiques en régime prospectif. Pour une critique des pouvoirs de l'évocation », *Articulo. Journal of Urban Research Special Issue 7, 22*, <<http://articulo.revues.org/2731>>.

durable, la transformation des mouvements d'institutionnalisation de la durabilité résidentielle en Europe produit moins un changement global de culture, qu'elle ne dépend d'une multiplicité d'acteurs, situés à des échelles différentes.

Normes

« Un principe normatif sans normes »¹⁷. C'est ainsi que Jacques Theys définit un développement durable qui encense le local, mais repose dans le même temps sur une approche systémique globalisante qui a vu la multiplication des indicateurs censés rendre compte du réel¹⁸ et s'inscrit dans une démarche assuranciellement¹⁹ plus générale prenant la place de la logique précédente dans laquelle l'État portait de manière générique les droits des populations, ainsi que leur protection (social, santé, travail, etc.). Il convient donc d'interroger la norme, la standardisation, les objets techniques utilisés et les processus mis en œuvre²⁰ en essayant d'abord de répondre à la question suivante : qu'est ce qui fait qu'un énoncé quelconque devient une norme ? Sur un plan très pragmatique, on peut dire que la norme n'existe que par la fonction qu'elle reçoit dans des conditions historiques déterminées, pour autant qu'elle mette en cause un état de fait dans la perspective d'un état possible à venir qu'elle réclame. De sorte qu'un énoncé devient une norme du fait de la fonction qui lui est donnée, dans un cadre à la fois pratique et discursif. Cette fonctionnalité qui fait la norme masque cependant une duplicité que l'on peut résumer comme suit : si la norme relève souvent d'un dispositif technique, elle recouvre une fonction sociale spécifique au travers de laquelle « s'est diffusé un pouvoir normalisateur » qui nous permet d'évoquer avec Foucault « la normalisation du pouvoir de normalisation »²¹. La fonction sociale de la norme devient alors un facteur déterminant, qui se cache le plus souvent derrière une apparence technique. Le développement et l'habitat durables n'échappent pas à cette analyse et les fonctions techniques pour importantes et déterminantes qu'elles soient ne doivent pas pour autant cacher le sens de cette « totalité en acte ».

Mais pour comprendre la portée de la gouvernementalisation favorisée par la banalisation du modèle de l'habitat durable, il ne s'agit pas seulement ici de prendre en compte des dispositifs de normalisation, dans laquelle la certification joue un rôle essentiel, mais plutôt d'essayer de tenir ensemble et d'articuler à la

17. THEYS J., 2002, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable & Territoires*, <<http://developpementdurable.revues.org/1475>> ; cité par FABUREL G., 2014, « La mise en politique du développement durable : vers un "nouveau" modèle d'action par les pratiques professionnelles ? », *Métropolitiques*, <<http://www.metropolitiques.eu/La-mise-en-politique-du.html>>.

18. RUMPALA Y., 2008, « Le "développement durable" appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le "développement durable" rencontre la "gouvernance"... », *VertigO*, vol. 8, n° 2, octobre.

19. BREVIGLIERI M., 2013, « Une brèche critique dans la "ville garantie" ? Espaces intercalaires et architectures d'usage », in COGATO LANZA E., PATTARONI, L., PIRAUD, M., TIRONE, B., dir., *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes/ Genève*, Genève, MetisPresses, 213-236.

20. NEUWELS J., 2013, « Construction durable : expertise et contre-expertise d'architectes », *VertigO*, vol. 13, n° 2.

21. FOUCAULT M., 1993, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 347 et 355. Sur ce sujet voir aussi LEGRAND S., 2007, *Les normes chez Foucault*, Presses Universitaires de France ; et MACHÉREY P., 2009, *De Canguilhem à Foucault : la force des normes*, La fabrique.

fois « les rationalités politiques (définissant la nature des objets à gouverner et les principes à leur appliquer), les pratiques plus ou moins spécifiques, les programmes et les technologies de gouvernement par lesquels avancent des dynamiques d'intervention publique »²², privées ou hybrides. Les acteurs qui portent l'habitat durable s'appuient aujourd'hui sur cette systématisation des dispositifs de durabilité pour encadrer la production de l'habitat. Une logique systémique, caractéristique de l'approche durabiliste, qui se heurte aux acteurs, aux espaces, aux objets, aux situations et aux usages, ainsi qu'à leurs assemblages.

Les questions qui se posent alors renvoient à une interrogation beaucoup plus générale sur le sens que l'on donne à l'habiter dans sa relation avec un bâti soumis aux contraintes de la durabilité (respect de l'environnement, économie d'énergie, durée de vie, etc...). Dans quelle mesure l'élaboration de la norme et sa mise en œuvre rendent-elles compte des problèmes que pose l'habitat ? Peut-on envisager une conception de l'habiter qui fasse de la technique l'outil de la volonté de tous et de chacun ? Le statut épistémologique de la norme ne renvoie-t-il pas à autre chose que la simple résolution technique, constructive notamment, qui lui donne pourtant sa légitimité ?

Au sein de ce que les porteurs d'appels à projets nomment « l'approche française » qui privilégie une démarche sociale, soucieuse des usages des habitants, François Valegeas discerne deux types d'habitat durable. Dans le premier type, le plus rare, les dispositifs techniques visent d'abord à soutenir les pratiques existantes. Le deuxième type, dont relèvent la plupart des projets de quartiers durables, considère en revanche que la prise en compte des pratiques des habitants dans les projets vise d'abord à atteindre les objectifs de durabilité fixés. Dans cette optique, il s'agit de transformer les modes d'habiter pour atteindre des performances d'usage supérieures. Cette deuxième approche provoque un point de tension entre les ambitions du projet et les pratiques et représentations des habitants. En lieu et place de l'autonomie attendue grâce au collectif, caractéristique du premier modèle, les habitants sont confrontés dans le second à des dispositifs de responsabilisation individuelle inédits. Ils parviennent néanmoins à se réapproprier leur logement par le biais de tactiques qui permettent de détourner ou de domestiquer les injonctions écologiques. Ces comportements différenciés conduisent à une hétérogénéité des modes d'appropriation, et donc des formes de jugement, qui vient surligner les situations de voisinage habituelles. C'est pour l'auteur une cause non négligeable du repli des habitants de ces quartiers vis-à-vis des espaces collectifs : « Pour que les dispositifs écologiques fonctionnent, il faut une adhésion des habitants au projet écologique. Or cette adhésion passe par une certaine homogénéité sociale contraire à l'ambition de mixité sociale », caractéristique de l'approche française. Il faut donc rendre discutabile ce mode d'habiter durable, en tenant compte du rôle différenciant des inégalités sociales dans sa définition et sa pratique quotidienne.

22. RUMPALA Y., 2011, « De l'objectif de "développement durable" à la gouvernementalisation du changement. Expressions et effets d'une préoccupation institutionnelle renouvelée en France et dans l'Union européenne », Politique européenne 2011/1, n° 33, 119-153.

Production

La banalisation du modèle de l'habitat durable et la systématisation des dispositifs de durabilité n'auraient pas pris un tel caractère hégémonique sur l'imaginaire et la production de l'habitat, si les acteurs qui produisent ces logements n'avaient pas repris en main les initiatives écologiques qui l'ont précédé²³. Un moyen essentiel a consisté à élever le niveau technique, par une surenchère dans les équipements, l'automatisation, la miniaturisation, les matériaux rares utilisés, etc., rendant alors légitime un portage de cette technicisation par les grands groupes industriels intégrés et les « majors » du bâtiment, seuls à même de la maîtriser²⁴. Face à cette offensive technico-industrielle, les démarches critiques vont d'un côté, remettre en cause l'illusion d'une stratégie bas carbone qui constituerait le principal levier de croissance du bâtiment²⁵. De l'autre, elles vont s'attacher à construire des filières de production alternatives. Ces filières se sont développées à partir d'un savoir-faire et/ou d'un matériau spécifiques (maison en paille, courées traditionnelles, etc.) ou à partir d'acteurs singuliers qui portaient le projet (autopromotion, auto-construction, etc.), aidés le plus souvent dans leur initiative par les pouvoirs publics, notamment locaux. Dans quelle mesure cette question de la technique ne surdétermine-t-elle pas seulement les forces qui portent l'habitat durable, mais aussi celles, alternatives, qui critiquent la durabilité tout en s'inscrivant dans cette même logique techniciste pour trouver leur légitimité ? Par ailleurs, Vincent Renaud relève que « si l'on replace ce nouveau type d'habitat écologique dans le contexte historique de l'urbanisme et de l'architecture, nous voyons émerger une continuité dans le rapport de force entre fabrication et usage : autrement dit, dans l'habitat écologique, les usages pourraient être de nouveau le problème de la fabrication »²⁶. Par quels processus de traduction pourrait-on rendre légitime d'autres approches de l'habitat, permettant aux populations d'avoir la maîtrise de leur habitat, de sa production à sa gestion et donc de leur condition d'habiter ?

Dans ce numéro, Julien Milanese et Laurent Teresi rentrent dans les mécaniques de production des bâtiments durables en montrant que, contrairement au pluralisme d'approches qu'est censé autoriser le développement durable, le cadre normatif qui est mis en œuvre relève d'abord d'un monde industriel susceptible d'orienter profondément la conception de l'habitat durable. La place centrale de la technique, notamment en termes de performance énergétique, permet de discipliner la concurrence, mais surtout de renforcer le rôle de certains acteurs (industriels, ingénieurs, AMO, etc.) au détriment d'autres (artisans, architectes, etc.). La qualification du bâtiment par la durabilité consiste en effet, à le réduire à un système technique idéalement autonome, tant dans sa composition que par son fonctionnement. Les moyens

23. DEBARRE A., STEINMETZ H., 2012, « L'invention de l'autopromotion à Strasbourg », *Métropolitiques*, 06/02/2012 <<http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html>>.

24. BESLAY C., GOURNET R., ZÉLEM M.-C., 2015, « Le "bâtiment économe" : utopie technicienne et "résistance" des usages », in BOISSONADE J., dir., *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Editions Petra.

25. COLOOS B., 2016, « Que penser de la transition énergétique ? », *Politique du logement*, <<http://politique-dulogement.com/2016/03/que-penser-de-la-transition-energetique/>>, 19 mars.

26. RENAUD V., 2011, « Quelle durabilité des bâtiments écologiques à l'usage ? », <<http://www.eco-quartiers.fr/fr/blog/auteurs/vincent-renaud/>>.

utilisés valent pour eux-mêmes, en lieu et place d'une discussion sur les fins poursuivies par les différents projets. Cette approche permet la reproduction des solutions adoptées, au détriment d'alternatives situées. Elle « fige la réponse – en modelant le comportement des acteurs – à la question de la construction d'un habitat durable, bride l'autonomie de la conception, exclue la créativité, tout en évacuant les dimensions culturelles ou esthétiques ».

Jeoffrey Magnier s'intéresse à la place de l'habitat participatif dans le processus de réalisation de l'habitat durable. En s'appuyant sur une approche comparative, il constate que si cette forme particulière fait évoluer certains acteurs, elle dépend des processus classiques au sein desquels elle tente de s'immiscer. Les porteurs de projet d'habitat participatif doivent d'un côté, trouver leur place parmi les différents groupes d'acteurs en raisonnant leur projet dans une perspective de durabilité. De l'autre, ils doivent porter essentiellement les dimensions sociale et participative qui fondent leur démarche collective. Alors que ces deux côtés recourent des mondes différents qui peuvent diverger, la nécessité d'avoir un logement abordable n'étant pas forcément compatible avec le désir ou l'injonction à la durabilité, les deux parties sont dans un rapport asymétrique : « Si le pouvoir politique n'a pas besoin de l'habitat participatif pour remplir ses objectifs d'aménagement durable, l'habitat participatif est tributaire du soutien politique pour s'étendre et répondre aux valeurs environnementales ».

Camille Devaux confirme les conclusions de l'auteur précédent, en montrant un habitat participatif en prise avec les injonctions et les enjeux de la production urbaine, mais aussi en soulignant l'écart entre les discours sur l'habitat participatif et ses traductions opérationnelles. Conjuguant démocratie participative, développement durable et mixité, il est en effet considéré comme la solution à tous les problèmes que rencontre l'habitat durable, alors même que le nombre de retours d'expériences est encore faible. Il bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance officielle dans la loi ALUR qui favorise son développement, mais il est confronté à des obstacles opérationnels bien réels, qu'il s'agisse des représentations, des postures et des routines qu'il remet en cause, d'un volume de réalisations insuffisant, de l'insuffisance de réseaux associatifs et d'acteurs-relais ou encore de la difficulté à mobiliser des opérateurs et des accompagnateurs de projet. Les situations locales très contrastées et les réappropriations terminologiques de l'habitat participatif par les acteurs classiques de l'habitat conduisent l'auteur à considérer « que les démarches [relevant de l'habitat participatif] ne constituent pas une troisième voie mais qu'elles peuvent venir irriguer les représentations et les pratiques des acteurs de la production urbaine et du logement ».

Pratiques

La popularisation de l'habiter durable est allée de pair avec une entreprise de responsabilisation dans laquelle l'action individuelle incarne l'essence même de la durabilité. Les porteurs de la ville durable mettent alors en œuvre une technique visant à dépasser la condition humaine, comme elle avait réussi à

le faire par la voiture, la machine à laver, etc.²⁷, pour susciter cet accomplissement moral par la durabilité. Ludovic Morand remet en cause, en effet, « le postulat fréquemment invoqué de l'inadaptation (de l'usager à la technique, ou l'inverse). (...) Le rapport au logement performant se construit moins dans la confrontation à des dispositifs ciblés (ventilation double-flux, plancher chauffant, etc.) que, au contraire, sur l'effacement de cette confrontation. (...) Le caractère énergétiquement performant des logements constitue à lui seul un geste pro-environnemental qui déculpabilise vis-à-vis de ses propres comportements et aboutit à un transfert de la responsabilité individuelle vers la technique, là où la raison technicienne chercherait au contraire à la renforcer »²⁸. Les recherches menées sur les pratiques entourant les systèmes sociotechniques ont cependant mis rapidement en évidence la « résistance ordinaire » des usagers de ces dispositifs, puis vont montrer les limites de ces approches sectorisées, négligeant « les liens entre les différentes sphères qui régissent le quotidien, comme le travail²⁹, la relation au temps et à l'espace (dont la consommation n'a cessé d'augmenter) ; liens à l'origine de phénomènes de report de consommation ou d'une absence de congruence des comportements »³⁰.

Cette sectorisation et cette individualisation de la réception de choix à la fois politiques, économiques et sociaux³¹ soulèvent, en effet, de nombreuses interrogations quant à son efficacité³². En termes de consommation énergétique par exemple, les démarches individuelles de sobriété qui impliquent une réévaluation à la baisse des besoins et des normes de confort précédemment perçus comme nécessaires et/ou normaux supposent une modification radicale des normes tacites de consommation³³. Mais se pose surtout la question de la construction démocratique de ces choix. Alors que les acteurs alternatifs initiaux maîtrisaient la définition des contraintes qu'ils s'appliquaient et les inscrivaient dans un projet de société cohérent avec une visée autogestionnaire, on assiste aujourd'hui d'un côté, à une tentative de maîtrise des compétences techniques par les grandes entreprises, qui réduisent les populations à des clients potentiels. De l'autre, les institutions publiques portent une injonction à la responsabilité qui réduit les populations à des déviants potentiels. Cet impératif est relayé par une multiplicité d'acteurs (publics, privés, associatifs, etc.), détenant le plus souvent un monopole de la parole légitime sur ce qu'habiter (durable) veut

27. COLOOS B., 2016, *op. cit.*

28. MORAND L., 2015, « Habiter un logement performant : à (en) quoi l'habitant doit-il s'adapter ? Cas d'études à Lyon-Confluence et Greenwich Millennium Village », Tours, Journées Internationales de Sociologie de l'énergie.

29. DUCLOS D., 2009, « Qu'est-ce que la divergence technologique ? », *Mouvements*, 4, n° 60, 92-97.

30. MOREL-BROCHET A., ORTAR N., 2014, « Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité », *Noroi*, 231/ 2014, <<http://noroi.revues.org/5064>>

31. CHRIQUI V., LAVILLE E., dans un rapport du Centre d'analyse stratégique (dépendant directement du premier Ministre) notent par exemple qu'il s'agit aussi aujourd'hui de « déterminer dans quelle mesure une alternative au modèle de la "consommation-accumulation" est possible », en utilisant de « nouvelles formes de régulation (marketing politique, incitations comportementales...), intégrant les aspects psychologiques, sociaux, culturels, économiques et cognitifs qui conditionnent les modes de consommation. Ils déploient en outre des processus participatifs destinés à associer le maximum de parties prenantes (médiats, institutions éducatives, producteurs et distributeurs...), en commençant bien sûr par les consommateurs eux-mêmes. Les progrès accomplis sont constamment évalués et publiés » (2011, Dossier de presse du rapport « Pour une consommation durable » 25 propositions pour une politique concrète, Centre d'analyse stratégique).

32. GRANIER B., 2015, « Appropriations, implications politiques et limites des nudges : Les enseignements des Smart Communities japonaises », ST62. Les Nudges : Enjeux, applications et limites du paternalisme libertarien, congrès AFSP, Aix-en-Provence.

33. SZUBA M., SEMAL L., 2010, « Rationnement volontaire contre « abondance dévastatrice » : l'exemple des crags », *Sociologies pratiques*, 2010/ 1, n° 20, 87-95.

dire³⁴. Par exemple, ces acteurs valorisent un hyperlocalisme qui rejette « tout ce qui ne permet pas l'interconnaissance et les régulations sociales que celle-ci rend possibles – ce qui est en fait contraire aux logiques de la vie urbaine, fondées sur le droit à l'anonymat, à l'appartenance choisie à des groupes réversibles et à une citoyenneté reposant sur un découplage entre groupe d'intérêts et choix politique »³⁵.

Face à ces injonctions, de nombreuses initiatives critiques tentent de mettre en œuvre des pratiques qui se revendiquent d'objets parfois proches du développement durable, mais s'étayant à d'autres forces que les siennes. D'autres fois, ces pratiques peuvent relever de résistances au changement ou au contraire, aller bien au-delà d'une durabilité tempérée pour remettre en cause le modèle économique et social qui la porte. Les objecteurs de croissance, les militants écologistes, alternatifs ou ceux du mouvement des *Villes en transition* abordent de front certains thèmes de réflexion délicats tels que celui du rationnement et de sa désirabilité³⁶. En quoi l'habitat durable peut-il donc être en mesure de faire émerger de la pratique ordinaire et des expériences quotidiennes une pratique critique socialisée, capable de s'émanciper de l'injonction aux « comportements responsables » individualisant ? L'habitat participatif peut jouer un rôle important dans la relégitimation pratique des habitants dans la conception, la réalisation et la gestion d'un habiter appropriable. Cependant, c'est bien souvent l'articulation institutionnelle qui renforce la portée de ces projets participatifs, voire leur existence même. D'où les critiques formulées à l'encontre d'un habitat participatif, « outil de "régénération par la culture" et de gentrification, qui écarterait les catégories sociales déjà exclues du marché immobilier dans les centres urbains »³⁷.

Partis des expériences intimes du chez-soi, nous arrivons ainsi au bien commun et à la dimension socialisatrice de l'habiter. Comment cet habiter peut-il ainsi reconfigurer notre rapport au monde autrement que par une injonction à la ville durable et réinterroger ainsi les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, culturels, de gouvernance, etc.? Ce numéro de *Sciences de la Société* fait l'hypothèse que les critiques qui sont aujourd'hui portées par les acteurs envers l'habitat durable peuvent nous aider à apporter des éléments de réponse à la mesure de ces enjeux.

Marie Mangold présente un travail décalé par rapport aux objets habituellement traités par les chercheurs. Elle ne s'intéresse en effet, ni aux projets atypiques d'habitat participatif, ni aux écoquartiers, emblématiques de l'habitat durable, mais aux maisons individuelles durables (BBC, « maison passive », etc.). Par ailleurs, elle s'attache moins à l'écart entre les dispositifs sociotechniques de l'habitat et les pratiques des ménages qu'aux processus et aux expériences qui guident les choix des ménages engagés dans l'acqui-

34. 2013, *Criticat*, dossier *Ville durable*, n° 11 ; RENAULD V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », *Espaces Temps.net*, 25/03/2013, <<http://www.espacestems.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>>.

35. LÉVY J., 2010, « Le développement urbain durable entre consensus et controverse », *L'Information géographique*, 2010/3, vol. 74, 39-50.

36. SEMAL L., SZUBA M., 2010, « Villes en transition : imaginer des relocalisations en urgence », *Mouvements*, 2010/3, n° 63, 130-136.

37. BRESSON S., TUMMERS L., 2014, « L'habitat participatif en Europe », *Métropoles*, 15 | 2014, <<http://metropoles.revues.org/4960>>.

sition d'une maison avançant des qualités écologiques et énergétiques. A partir d'une analyse de la demande de ces ménages en termes de confort, de santé, de « geste écologique », de rentabilité économique et d'innovation, elle constate que « derrière le répertoire écologique souvent avancé, l'offre de logement « durable » permet d'abord à des individus suffisamment dotés économiquement de répondre aux injonctions actuelles à la sobriété énergétique tout en conservant un mode de vie énergivore ». Dressant le portrait d'acquéreurs à la sensibilité écologique limitée aux choix de consommation, elle relève que pour certains, l'idée principale est plutôt celle de devenir « indépendants » des systèmes énergétiques en produisant sa propre énergie en toute autonomie. Une autonomie durable qui pourtant se rapproche d'une démarche survivaliste plus que d'une citoyenneté émancipatrice.

Dans leur article, Jullien Milanesi et Laurent Teresi mettaient en doute la gouvernementalisation des conduites susceptible de s'opérer par l'entremise du développement durable parce qu'ils considèrent que si le discours sur le développement durable comporte des apparences normatives fortes, les pratiques quotidiennes au sein d'un habitat durable ne constituent pas une épreuve suffisamment robuste pour interdire les possibilités d'interprétations ou d'instrumentalisations diverses³⁸. Ces auteurs confirmaient par-là les résistances et les virtuosités dont font preuve les habitants quant aux injonctions qui leur sont faites. Nadine Roudil va plus loin en considérant que « les ménages mobilisent leurs compétences et ressources afin d'établir eux-mêmes le périmètre des enjeux environnementaux qui les concernent [et] instrumentalisent les messages institutionnels afin de les mettre au service d'une économie domestique ». Dans un premier temps, redéfinir les limites de l'intrusion de l'injonction chez soi permet en effet de revendiquer la maîtrise de son environnement. Dans un second temps, les implications financières de la question énergétique deviennent une bonne raison environnementale de mobiliser des savoirs d'usage habitants pour réinterpréter les attendus des messages incitatifs.

Arrivés au terme de ce parcours, on ne peut que constater la complexité d'un objet comme celui de l'habitat durable. Il rapproche, en effet, deux notions de statut radicalement différent. Alors que l'habitat est un objet de prédilection des sciences de la société depuis plus d'un demi-siècle, la durabilité reste une notion floue. Cependant, l'un comme l'autre font l'objet de controverses, tant sur leur construction politique que sur leur capacité normalisatrice, mais aussi aujourd'hui, sur les potentialités et les menaces qui naissent des acteurs et des processus qui le font naître, ainsi que sur la portée des expériences pratiques qu'il met en jeu. Nous espérons que ce numéro de *Sciences de la Société* participera utilement de ces controverses en apportant quelques éclairages utiles sur les quatre enjeux que nous venons d'évoquer.

38. Ils indiquent pourtant dans le même texte de ce numéro de *Sciences de la Société* que « La normalisation du bâti, à l'aune de l'impératif de durabilité, ne fait qu'accentuer les tendances à la limitation de l'autonomie de l'occupant nous sommes non seulement orientés par l'appareillage lui-même, mais en outre adaptés en vue d'une meilleure utilisation de la technique, ainsi nous cessons d'être indépendants à l'ère des systèmes, il n'y a plus aucune distance entre l'outil et l'usager, celui-ci étant considéré comme une composante du fonctionnement ».

Habitat durable : approches critiques

Ce numéro de *Sciences de la Société* vise à saisir dans quelle mesure il devient possible d'adresser un certain nombre de critiques au *développement* et à l'habitat durables. De telles critiques pourront aider à mieux comprendre les problèmes rencontrés par l'habitat durable – que se disputent les acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) ou collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) –, depuis la « production » de cet artefact à sa « consommation ». Il s'agit alors dans cette livraison de mettre en perspective non seulement les forces mais aussi les ambiguïtés ou les apories d'un tel « habitat durable », que celui-ci soit tour à tour considéré comme l'expression d'une « totalité en acte », d'un système incluant l'ensemble des éléments qui le constituent – des conditions de sa production à sa fonction d'usage –, ou bien encore comme une « catégorie de la pratique ».

Comment un tel « habiter » peut-il reconfigurer notre rapport au monde – autrement que par une injonction à la ville durable – et ainsi réinterroger des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, culturels ou de gouvernance ? Ce numéro de *Sciences de la Société* fait l'hypothèse que les critiques aujourd'hui portées à l'endroit de l'habitat durable pourront aider à des éléments de réponse à la mesure de ces enjeux.

Dossier coordonné par Jérôme BOISSONADE, Marc MÉQUIGNON et Jean-Pierre MIGNOT

Habitat durable • Cadre normatif • Collectivités locales • Éco-labellisation • Emprise technicienne • Institutionnalisation • Participation • Projet urbain • Santé environnementale • Usages

PUM
Presses
universitaires
du Midi

Presses universitaires du Midi
Université Toulouse - Jean Jaurès
pum.univ-tlse2.fr

Prix : 21 €

LERA 98
978-2-8107-0502-3

N° 98
2016

